

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens des articles 47 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

VIDEOSURVEILLANCE, WHAT ELSE ?

Ayant pris note de la réponse à ma question écrite QE 318 A – 13.04 ‘Quelle solution pour la Via de Coisson ?,’ je constate que le Conseil administratif offre des solutions au conditionnel, ainsi que des interventions qui, jusqu’à présent n’ont apporté aucune amélioration. Les rondes de surveillance nocturne assurées par nos quelques APM ne suffisent à l’évidence pas à dissuader les malfrats de sévir pendant la nuit et n’empêchent aucunement les dépôts sauvages et le vandalisme.

La question de la vidéosurveillance n’ayant tout simplement pas été abordée dans le cadre de la réponse à la question susmentionnée, je me permets d’inviter le Conseil administratif à compléter sa réponse en clarifiant sa position notamment par rapport à ce moyen de surveillance, ce d’autant que cette question fait suite à une longue série d’interpellations.

Pour lutter contre le vandalisme, le dépôt sauvage et les tags, plusieurs Conseillers municipaux ont déposé des textes en faveur d’une vidéosurveillance :

- Avril 2010 I 464 le sujet est mise en attente jusqu’au prochain budget,
- Nov. 2011 I 087 la réponse se résume à ‘il n’y a pas de solution miracle’,
- Mars 2012 I 137 le CA ‘travail et réfléchit’
- Jan. 2012 M 117 A la solution proposée est une campagne de sensibilisation et le rapport du CA est en attente,
- Sep. 2012 QE 230 A ‘Nous doutons fort de l’efficacité de la vidéosurveillance car les vandales sont cagoulés’
- Sep. 2012 I 232 même réponse du CA que pour la QE 230 A
- Oct. 2012 M 237 le CA répond qu’il ‘attend un concept cantonal et la position du canton’
- Mars 2013 QE 318 La réponse au conditionnel sous-entend que rien ne sera fait et la vidéosurveillance n’est pas abordée.

Évasives ou franchement dissuasives, les réponses apportées à ces interventions pourraient nous faire croire à l’opposition du Conseil administratif aux caméras. En même temps, force est de constater le 9 avril 2013, la présence de notre Conseiller administratif Thierry APOTHELOZ, aux côtés du Conseiller d’État en charge de la Sécurité, Pierre MAUDET, à la conférence de presse annonçant la pose de caméras de vidéosurveillance sur l’ensemble du territoire des Pâquis.

Est-ce que le vent aurait tourné ?

La réponse à la motion UDC **M 237** avait été mise en attente d'une décision cantonale. Depuis, cette décision a été prise, qui plus est, sur la base des conclusions d'un groupe de travail auquel notre Commune a participé. Il est temps pour le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal de la stratégie adoptée par notre Commune en matière de sécurité.

Dès lors, j'invite le Conseil administratif, à confirmer que la Commune de Vernier est bien une commune pilote en matière de contrat local de proximité, de nous renseigner sur les conséquences de ce contrat en matière de sécurité communale et d'installation de vidéosurveillance aux endroits sensibles de la commune.

Ruth H. KAELIN
Conseillère municipale UDC

Vernier, le 15 avril 2013